

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 7 OCTOBRE 2021**

La convocation a été adressée individuellement le 24 septembre 2021 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le jeudi 7 octobre 2021 à 19 heures 45

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, AUDREY LE GOFF, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MARYVONNE BLONDEAU, MICHIEL IRIK, MAIWENN QUENTEL, ARMEL LORCY(10)

Absents : MICKAEL BERNARD, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER ANGELIQUE KERUZEC, CELINE COADOUR (5)

Procurations : MICKAEL BERNARD à ISABELLE LEJEUNE, GILDAS QUIVIGER à STEPHANIE LE GUILLOU, GAELLE MOTREFF à FREDERIC DRELON, CELINE COADOUR à MAIWENN QUENTEL (4)

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Secrétaire de séance : Gérard KNIPILLAIRE a été désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

Pas de remarque

**URBANISME - PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

Pour information, Stéphane L'HELGOUALC'H, Maire Adjoint, a présenté au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

- Permis de construire

1. M. JEANROY Emmanuel déposé le 2 juillet 2021 un Permis de Construire pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré B n° 1362 de 994 m<sup>2</sup>, 16 Lotissement Gwarem Vras
2. Mme LE NARD Béatrice a déposé le 26 juillet 2021 un Permis de Construire pour l'extension de 22m<sup>2</sup> d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré B n° 121, Pont Réal.
3. M. BIRIEN Anthony a déposé le 30 juillet 2021 un Permis de Construire pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré B n° 1364 de 810 m<sup>2</sup>, 11 Lotissement Gwarem Vras
4. M. BIRIEN Anthony a déposé le 30 juillet 2021 un Permis de Construire pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré B n° 1360 et 1365 de 889 m<sup>2</sup>, 12 Lotissement Gwarem Vras
5. TRUCKS SAINT-SEGAL a déposé le 2 aout 2021 un Permis de Construire pour la construction d'un entrepot de messagerie sur le terrain cadastré ZC 19+112 de 47 478 m<sup>2</sup>, ZA de Menez Bos.
5. SARL COADOUR a déposé le 4 aout 2021 un Permis de Construire pour la construction De deux porcheries sur le terrain cadastré B157 , Sterennou.
6. M. QUIOC Arnaud déposé le 17 aout 2021 un Permis de Construire pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré B n° 1366 de 851 m<sup>2</sup>, 13 Lotissement Gwarem Vras
7. M. BILLON Jean a déposé le 30 aout 2021 un Permis de Construire pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré B n° 1318 de 748 m<sup>2</sup>, Chemin de Kerigou.
8. FINISTERE HABITAT a déposé le 17 septembre 2021 un Permis de Construire pour la construction de 5 maisons d'habitation sur le terrain cadastré AB n° 448 et AB n°50 de 1 220 m<sup>2</sup>, Rue de la Mairie.
9. M. CHEVALIER Thomas a déposé le 20 septembre 2021 un Permis de Construire pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré C n° 892 p de 958 m<sup>2</sup>, 16 Tachennic
10. M.L' HOUR Damien a déposé le 30 septembre 2021 un Permis de Construire pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré AB n° 235 p de 608 m<sup>2</sup>, Rue Ty Douar.

- Déclarations préalables

1. M. SEZNEC Jérémy a déposé le 3 aout 2021 une Déclaration Préalable pour la pose d'une cloture (parpaing+PVC) sur le terrain cadastré B n° 1335, 32 bis rue de Pont de Buis
2. M. DESSENDIER Johan a déposé le 18 septembre 2021 une Déclaration Préalable pour la modification d'un carport (+6.5m) sur le terrain cadastré AB n° 307, Impasse Ty Nevez
3. M. QUIVIGER Gildas a déposé le 4 octobre 2021 une Déclaration Préalable pour la division du terrain C892, Hameau de Tachennic.

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame Isabelle LEJEUNE, Adjointe au Maire, a proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative suivante :

## **COMMUNE**

### Section d'Investissement

<b>Dépenses</b>	
Article	Somme
23155- réparations de voirie	+ 20 000,00€
2111- Terrains nus	- 20 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

### Section de fonctionnement

<b>Dépenses</b>	
Chapitre 012-charges de personnel	Somme
6451-URSSAF	+ 2 000,00€
6411-Personnel titulaire	+ 4 000,00€
Chapitre 011-charges à caractère général	
60632-	- 1 000,00€
6068	- 2 000,00€
615221	- 2 000,00€
615231	- 1 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

*Vote: Unanimité*

## **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN FAVEUR D'ELEVES SCOLARISES A L'ECOLE DIWAN DE CHATEAULIN**

La Présidente de l'école « Diwan Kastellin » a sollicité pour cette année scolaire le versement du forfait communal des élèves domiciliés sur la commune de SAINT-SEGAL. Le paiement de ce forfait concerne un élève saint-ségalais scolarisé en maternelle.

En effet, la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance rend systématique le versement du forfait scolaire communal pour les élèves des écoles Diwan. Le calcul de ce montant se base sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumés par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, doit valider le versement de la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2020-2021:

1 346,52€, correspondant au coût moyen d'un élève scolarisé en maternelle sur SAINT-SEGAL.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement de cette somme

*Vote: Unanimité*

## **INSTAURATION DE LA RODP PROVISOIRE GRDF (RESEAUX PUBLICS DISTRIBUTION DE GAZ)**

Sur demande de GRDF, afin de régulariser la situation et de débloquer le paiement de la RODP pour 2021 :

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 \times L$$

- où :
- **PR'**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;
  - **L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Le Conseil municipal :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite «RODP provisoire».

*Vote: Unanimité*

## FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Il a été proposé au Conseil Municipal de valider les commissions communales ci-dessous, sachant que Monsieur le Maire est membre d'office de toutes les commissions. Depuis la modification du tableau et des délégations des adjoints, il convenait de recentrer les commissions autour des attributions de chacun.

**Commission Finances Budget:** Son rôle est d'examiner les questions liées au budget et aux finances

***-Isabelle LEJEUNE***

- Mickael BERNARD
- Stéphane L'HELGOUALC'H
- Stéphanie LE GUILLOU
- Armel LORCY
- Gérard KNIPILLAIRE

**Commission Patrimoine :** Eglise St Séverin, Chapelle St Sébastien

***- Gérard KNIPILLAIRE***

- Stéphane L'HELGOUALC'H
- Maryvonne BLONDEAU
- Michiel IRIK

**Commission Affaires Scolaires/Jeunesse:** Relations avec la directrice de l'Ecole, les parents d'élèves/Actions en faveur des jeunes de la Commune

- *Stéphanie LE GUILLOU*

- Gildas QUIVIGER

- Audrey LE GOFF

- Angélique KERUZEC

- Michiel IRIK

- Maiwenn QUENTEL

**Commission Urbanisme et PLUiH:** Mise en place et suivi des travaux en matière d'urbanisme + numérotation des hameaux

- *Stéphane L'HELGOUALC'H*

- Gérard KNIPILLAIRE

- Mickael BERNARD

- Céline COADOUR

**Commission Voirie:**

- *Mickael BERNARD*

- Stéphane L'HELGOUALC'H

- Gérard KNIPILLAIRE

- Gildas QUIVIGER

**Commission Communication et Associations:**

- *Isabelle LEJEUNE*

- Audrey LE GOFF

- Gaëlle MOTREFF

- Michiel IRIK

*Vote: Unanimité*

## **AFFAIRES DIVERSES**

- *Repas des Aînés*

- *Park An Escop (dernier lot) ?*

- *Date prochain CM Jeudi 25/11 (Reconduction Segilog, Ouverture Crédits d'investissement pour 2022, Achat terrain EPFB)*

- *Début des travaux Le Vourc'h TP/SDEF à Kerhuella le 16/10*

***Fin du Conseil à 20h40***